Délibération publiée le 14/04/2025



Envoyé en préfecture le 14/04/2025 Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

délibératie ID: 029-252901145-20241220-B2024061-DE

du Bureau syndical Séance du 20 décembre 2024

Convention autoconsommation collective, candidature FEDER

Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 1 Nombre de votants : 13

Le vingt décembre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère, convoqué le treize décembre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

Etaient présents:

Secteur d'ABERS/IROISE:

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

Secteur du CAP SIZUN :

- René SOUBEN (Mahalon)

Secteur de CROZON-CHATEAULIN:

- Xavier BOREL (Le Faou)

Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN:

- Jean-Yves QUERE (Ploudaniel)

Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

Secteur de MORLAIX:

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

Secteur du PAYS BIGOUDEN:

- Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé)

Secteur de **QUIMPER**:

- Thomas FEREC (Briec) reçu pouvoir de Hervé HERRY

Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU:

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)
- Jacques RANNOU (Rosporden)

Collège des EPCI:

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes)
- <u>Services du SDEF</u>: Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique
- <u>Excusés</u>: Secteur du CENTRE : Pierrot BELLEGUIC (Kergloff), Secteur de QUIMPER : Hervé HERRY (Ergué-Gabéric)

Est élu secrétaire de séance : Xavier BOREL

ID: 029-252901145-20241220-B2024061-DE

Convention autoconsommation collective – Candidature Délibération B2024-61

Le SDEF est sollicité régulièrement par les collectivités finistériennes pour mettre en œuvre des projets ACC. Ainsi, lors de son comité syndical du 30 juin 2023, le SDEF a décidé se positionner en tant que personne morale organisatrice (PMO) et revendre l'électricité à 13 c€/kWh pour ces adhérents (surcoût de 0,5c€/kWh pour les non-adhérents).

La Région Bretagne a publié en octobre 2024, un nouvel appel à projet « soutien aux projets régionaux de structuration et d'animation des filières des énergies renouvelables » dans le cadre des fonds FEDER. Cet appel à projet vise notamment à accompagner les acteurs à structurer une filière d'autoconsommation collective en Bretagne.

Dans ce cadre, le PEBreizh et les 4 syndicats d'énergie, hors Brest Métropole, souhaitent porter une candidature commune permettant de financer un poste de chargé.e de projet d'autoconsommation collective sur 3 années par syndicat. Notre projet commun serait décliné en 3 axes principaux :

- Accompagner les collectivités bretonnes dans l'identification, la réalisation de la faisabilité, la conception, le déploiement de boucles d'ACC (Axe Accompagnement des collectivités) ;
- Partager les expériences et recenser les initiatives d'autoconsommation collective sur le territoire breton (Axe Partage d'expérience et collecte de données);
- Produire des documents et des outils partageables et utilisables par les collectivités, CEP, chargé.es de mission photovoltaïque, etc (Axe productions d'outils).

Chaque syndicat d'énergie propose, ou va proposer, une offre de Personne Morale Organisatrice (PMO) mutualisée mais selon des montages qui peuvent être différents. Néanmoins, les finalités sont identiques:

- proposer un service d'ACC aux communes « clé en main »,
- simplifier les démarches administratives dans le montage d'opération d'ACC pour faire effet de levier.
- mutualiser les compétences et les outils informatiques,
- assurer la pérennité des boucles ACC dans le temps.

Les services de PMO sont en phase « d'industrialisation » du process pour automatiser la facturation, le prélèvement en fonction des consommations et des clés de répartition. Ce service, qui rentre dans le champ concurrentiel, n'est pas l'objet de la présente réponse à l'appel à projet.

Sur la période 2021-2027 du FEDER, la Commission européenne encourage le recours aux coûts simplifiés. Ainsi, pour cet appel à projets, les coûts simplifiés sont obligatoirement à utiliser pour déterminer le montant des dépenses.

Ils sont calculés sur la base d'un coût horaire unique basé sur le coût horaire Grand Ouest de l'INSEE, 1h = 34,12€. La prise en compte des autres coûts (communication, ...) se détermine en appliquant un pourcentage aux coûts de personnel (40%) et ceux-ci sont non justifiable. L'éligibilité des dépenses commencent au 1er janvier 2025.

Le budget prévisionnel du projet est de 829 042 € et il est demandé à la Région une subvention de 497 425€ pour un projet d'une durée de 36 mois. La part du SDEF correspond 139 819 € sur 3 ans correspondant au découpage suivant :

Envoyé en préfecture le 14/04/2025 Reçu en préfecture le 14/04/2025

Publié le

Structures	Ressources humain ID: 029-252901145-20241220-B2024061-DI
PEBreizh	Coordinatrice (20%)
SDE22	Chargé.e(s) de projets ACC (équivalent 85% ETP)
SDEF	Chargé.e(s) de projets ACC (équivalent 85% ETP)
SDE35	Chargé.e(s) de projets ACC (équivalent 85% ETP)
Morbihan Energies	Chargé.e(s) de projets ACC (équivalent 85% ETP)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau :

- > approuve la candidature à l'appel à projets FEDER du SDEF, en commun avec le PEBreizh,
- b désigne le PEBreizh comme chef de file.

Le 31 mars 2025

Le secrétaire de séance Xavier BOREL

Le Président du SDEF Antoine COROLLEUR